

J.F. « Maxou » HEINTZEN, La Chavannée / Université de Cherchologie du Centre/C.D.M.D.T. 03

On danse à Charroux (Allier), 1794

Su lews, prefored now, none, exclourer autho trouporters be Corps Revetes de l'elegres be y than & arestes Hour y avou, tionse y ve nouber Couffederable, de tito jone que d'un pressor à leuris à tremporte du terros pour? spain in forte que detto artires Signer admirable, de notes Rederiptions, of prit Raffin & put briter a journe, les Sépartateus Kengslies de jois Se Sout pris par la mis outs formen you grand deseles Setenant aufficet, fait plufaur fois le tour de larbre su douffaut ancore De instrument qui y Elloit puis lor a danffe des donnes Sen la fin larber Ellow plants nov, avon, Subraffers larbo pour thenousage de Satisfaction, Exalenvier you noutent to, fout perable, de tros Republicais Irons, fait astlant Safait le scloyer Maire a faire sur discour, tendent a faire sounoitre a leffemble, soubient sut de liberte actuel se long tout de fire par les ami de l'humanité au grand Regret des deports de tout, sani Et tout, lette Sommoni sini, nou, nou, Somme Ketin En la Mouron Comme one Ettant nou, avon, Dresse legresant proces verbal. Se fait l'élat d'appre de la deprevae que la plantation; de larbe nous avoit ocasiones pruniment Les Bources qui avoit Coment le dit arbres auxontres de trois le toubour préconique le vu joueur de figrend de qui fait (iny house qui nont pourt demondes des payenant Mais auguel nous avoir page a Souffeer ? ex ala quelle 1000, avor, payor la Comme de huit en rees es que le site year Maire a asmen laquite Sunditte Some Sout Kenbourfles and it poulaise

Transcription n°19 [orthographe modernisée]:

Réunis à la maison commune à l'effet de planter un nouveau arbre de liberté le premier planté l'année dernière étant mort nous avons donné connaissance de notre projet au président de la société populaire ce dernier l'a fait connaître à l'assemblée qui s'est tenue un instant après tous les citoyens ont témoigné leur satisfaction à cet égard la séance de la société terminée tous les citoyens de la commune sont allés au lieu où l'arbre a été planté [non reproduit]

en leur présence nous nous y sommes aussi / transportés en corps revêtu de l'écharpe et y étant arrivés / nous y avons trouvé un nombre considérable de citoyens / qui se pressaient à l'envi à transporter du terreau pour / faire en sorte que cet arbre signe admirable de notre / rédemption se prit racine et put exister à jamais. / Les spectateurs remplis de joie se sont pris par la main / ont formé un grand cercle se tenant ainsi ont / fait plusieurs fois le tour de l'arbre en dansant au son / des instruments qui y étaient puis l'on a dansé des boués [bourrées ?] / pendant très longtemps pendant que l'on arrosait l'arbre. / Sur la fin, l'arbre étant planté nous avons embrassé / l'arbre pour témoignage de satisfaction et à l'envi / un nombre très considérable de bons républicains en ont / fait autant. Ce fait le citoyen maire a fait un / discours tendant à faire connaître à l'assemblée combien / elle devait être satisfaite de voir un signe qui annonçait / notre liberté actuelle si longtemps désirée par les amis / de l'humanité au grand regret des despotes de toutes classes. / Et toute cette cérémonie finie, nous nous sommes retirés en la / maison commune où étant nous avons dressé le présent / procès-verbal et fait l'état ci-après de la dépense que / la plantation de l'arbre nous avait occasionné premièrement / les bouviers qui avaient conduit le dit arbre au nombre de / trois, le [tambour biffé] préconiseur et un joueur de fifre / ce qui fait cinq hommes qui n'ont point demandé de / paiement mais auquel nous avons payé à souper / chez Michèle Lemoine Veuve Bajaud aubergiste de cette commune / et à laquelle nous avons payé la somme de huit / livres que le citoyen maire a avancé / laquelle susdite somme sera remboursée au dit Poulain [...]

Commentaire n°19:

Il s'agit du procès-verbal de la (re)plantation d'un arbre de la liberté, à Charroux (Allier), le 20 Ventôse an II (10 mars 1794, A.D. Allier, E dépôt 54 1D 2). La première difficulté de lecture réside dans le fait qu'il n'y a aucune ponctuation, et la seconde dans l'orthographe fluctuante. En lisant ce texte à haute voix, les choses s'éclairent un peu, et le sens apparaît. On pourra noter que, hélas, l'un des deux mots douteux est bien sûr l'un des plus intéressants du document. Ce texte rassemble à la fois un aspect descriptif (procès-verbal), et un état des frais engagés : ordinairement ces deux éléments se trouvent dans des documents séparés. Un troisième type d'acte, prescriptif celui-là, existe aussi concernant les fêtes révolutionnaires ; il s'agit d'arrêtés municipaux ordonnançant le déroulement de la cérémonie (voir par exemple la livraison n°13 de cette rubrique).

Que nous apprend ce document ? Toutes les fêtes révolutionnaires se terminent usuellement par des chants et hymnes « analogues à la circonstance ». Ensuite, tous les cas de figure sont possibles : descriptions minimalistes, ou précisions sur l'instrumentation et/ou le répertoire. Dans ce cas, intéressons-nous à la danse. Le plus souvent les « bons républicains » ont dansé autour de l'arbre ou du feu de joie : on mentionne parfois le terme de farandole, plus rarement celui de branle, voire de « branle en carmagnole ». Ici, il me semble bien que l'on évoque des bourrées. C'est le seul cas que j'ai rencontré jusqu'à présent : mais cela recouvre-t-il une chorégraphie précise ou bien n'est-ce qu'un terme générique pour désigner à Charroux la danse populaire ?

Ainsi donc, on a dansé au son du tambour et du fifre. Le terme « préconiseur » désigne la personne, ultérieurement appelée garde champêtre, qui faisait les annonces publiques « à son de caisse ». Cette instrumentation était très fréquente (sans doute à travers la France entière) à la fin de l'Ancien Régime. De nombreux témoignages l'attestent, y compris iconographiques : dans l'Album Auvergnat de Jean-Baptiste Bouillet, on voit plusieurs danses au son du fifre, et une partie du répertoire est retranscrite dans l'extrêmeaigu. Tous les cantons français ont été dotés à la Révolution d'une Garde Nationale avec tambour, et le fifre était enseigné dans les armées. On le retrouve associé, outre aux tambours, à la cornemuse dans certains témoignages sur le Centre-France.

Et d'ailleurs, c'est très bien, le fifre.